

NOTE DE RENTRÉE

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Voici quelques renseignements utiles :

Adresse : Ecole Maternelle 1, 2, 3 Soleil
2, route de Ville Sur Madon
54740 HAROUE





Téléphone : 03-83-52-43-88







L'équipe pédagogique de notre école se compose de :

M^{me} VICHARD Marie Luce, maîtresse de la classe de PS/MS.

M^{me} PERNEY Jessica, directrice et maîtresse de la classe de MS/GS.

M^{me} GERARDIN Isabelle, ATSEM chez les PS/MS et M^{me} REVELLE Nadine, ATSEM chez les MS/GS

	<p><u>HORAIRES DE L'ÉCOLE</u> : les lundis, mardis, jeudis et vendredis Matin : - de 8h30 à 11h30 Après-midi : de 13h20 à 16h20 L'accueil a lieu le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h10 à 13h20.</p>
	<p><u>ABSENCES</u> : Les parents doivent impérativement informer l'école le jour même par téléphone en cas d'absence de leur(s) enfant(s). Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école pour une absence en cours de journée et signer une décharge de responsabilité. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. Toute absence doit être justifiée à l'aide d'un coupon papier qui vous sera fourni.</p>
	<p><u>RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.- Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous.- La directrice pourra être amenée à vous envoyer des informations par mail. En revanche, les parents doivent privilégier les mots dans le sac de l'enfant et les sorties de classe pour communiquer avec les enseignantes et prendre des RDV. Les sacs des enfants sont ouverts chaque jour par les ATSEM.
	<p><u>MATÉRIEL</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 boîte de mouchoirs en papier (marquée au nom de l'enfant)- 1 paire de chaussons tenant bien aux pieds, pratiques à mettre et sans lacets (pas de savates ouvertes ni de sabots).- Un sac à dos marqué au nom de l'enfant sur l'extérieur, sans roulettes pouvant contenir au moins un cahier 17cm x22 cm (petit format)- une photo d'identité récente- un grand sac plastique avec nom et prénom (pour transporter les travaux à chaque période)- une petite couverture et éventuellement un petit oreiller pour la sieste (seulement pour les PS et MS) <p>Merci de bien vouloir noter le nom et le prénom de votre enfant sur les étiquettes des vestes, manteaux, bonnets, écharpes...afin d'éviter les pertes.</p>

	<p>ASSURANCES : Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant.</p> <p>Pour une activité à caractère facultatif ou dépassant le temps scolaire (sortie de fin d'année...), une assurance Individuelle corporelle/accident est OBLIGATOIRE. Sans elle, votre enfant ne pourra pas nous accompagner aux sorties dépassant le temps scolaire. Vous devez donc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle. - Soit souscrire une assurance scolaire (type MAE) qui complète votre contrat familial.
	<p>COOPÉRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coopérative scolaire est fixée à 20 € par enfant (la maternelle est indépendante de l'école élémentaire c'est pourquoi nous ne pratiquons pas de tarifs dégressifs). - La coopérative est une contribution financière de chaque famille à la vie de l'école. Elle est à régler de préférence par chèque à l'ordre de : OCCE 54 CS 1516
	<p>GOÛTER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite à des directives ministérielles et pour des raisons nutritionnelles, les goûters ne sont pas autorisés l'après-midi. Les enfants auront la possibilité de prendre cet encas après la classe soit à la maison, soit à la garderie. - Suite à des recommandations ministérielles et pour des raisons nutritionnelles, il n'y aura pas de collation le matin.
	<p>CONSEIL D'ÉCOLE : Les élections des représentants des parents au Conseil d'Ecole auront lieu le 8 octobre 2021. Les parents candidats doivent se faire connaître au plus vite auprès de la directrice.</p> <p>Il y a trois conseils d'écoles par année scolaire qui ont lieu après la classe et qui débutent généralement à 18h00.</p>
	<p>PAPIERS ADMINISTRATIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de renseignements - L'autorisation de publication de photos - L'autorisation de sortie pour les élèves de maternelle - Coupons d'absence ... <p>Seront distribués le jour de la rentrée et à retourner au plus tard le mardi 7 septembre accompagnés du chèque de coopérative scolaire de 20 €.</p> <p>L'attestation d'assurance est à fournir AVANT LE 15 SEPTEMBRE.</p>
	<p>VACANCES :</p> <p>Toussaint : du 23/10/2021 au 07/11/2021 inclus.</p> <p>Noël : du 18/12/2021 au 02/01/2022 inclus.</p> <p>Hiver : du 05/02/2022 au 20/02/2022 inclus.</p> <p>Printemps : du 02/04/2022 au 18/04/2022 inclus.</p> <p>Pont de l'ascension : du 26/05/2022 au 29/05/2022</p> <p>Été: jeudi 7 juillet au soir.</p>

BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 A TOUS.

La directrice : PERNEY Jessica.